COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DUNOIS

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 AVRIL 2011 (affiché en exécution des articles L2121-25 et L.5211-1 du Code des Collectivités Territoriales)

Le conseil communautaire s'est réuni le 11 avril 2011 à 18 H 30 dans la salle de réunion de la Communauté de Communes, sous la présidence de Gérard DELAFONT sur convocation adressée le 1^{er} avril 2011

25 conseillers étaient présents.

Melle FAIVRE a été élue secrétaire de séance.

Le Président propose d'ajouter 2 points à l'ordre du jour faisant l'objet d'une délibération :

- Convention EDF
- Servitude avec D. Demachy Dantin à faire enregistrer par acte notarié
- Achat de matériel pour l'Office de Tourisme

Les conseillers à l'unanimité acceptent ces adjonctions

Domaine financier

Présentation du Compte de gestion 2010

M. Vangaeveren, trésorier, présente le compte de gestion.

Il présente un comparatif sommaire des résultats 2010 par rapport à 2007 et différents ratios qui font ressortir une bonne santé financière de la communauté de communes au regard des moyennes nationales pour la même strate de population.

Vote du Compte Administratif 2010

Le Président présente les résultats de l'exercice 2010 retracés dans le compte administratif

En fonctionnement, les recettes se sont élevées 1 666 803.50 € et les dépenses 1 497 132.57 € à dégageant un excédent de 169 670.93 € qui s'ajoute à l'excédent antérieur de 435 088.13 € soit un excédent de clôture de 604 759.06 €

En investissement, les recettes se sont élevées à 496 854.09 € et les dépenses à 368 670.00 € faisant apparaître un excédent de 128 184.09 €. L'exercice précédent s'étant soldé par un déficit de 88 162.49 €, la clôture 2010 se solde par un excédent de 40 021.60 €. Les restes à réaliser faisant apparaître un solde négatif de 172 957 €, le besoinde financement pour la section d'investissement ressort donc à 132 935.40 €.

M. Delafont, président, se retire de la séance le temps du vote. M. Laurent Daulny, 1er vice-président propose l'adoption du vote du compte administratif 2010. Le Conseil approuve le compte administratif à l'unanimité.

Adoption du compte de gestion 2010

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le compte de gestion dressé par le receveur intercommunal dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif.

Affectation du résultat d'exploitation

Le conseil communautaire, considérant les éléments suivants ressortant du compte administratif :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Résultat antérieur reporté	435 088,13 €	Résultat antérieur reporté	-88 162,49 €
Résultat de l'exercice 2010	169 670,93 €	Résultat de l'exercice 2010	128 184,09 €
Solde d'exécution cumulé	604 759,06 €	Solde d'exécution cumulé	40 021,60 €
		Reste à Réaliser au 31/12/07	
		Dépenses	522 742,00 €
		Recettes	349 785,00 €
		Solde RAR	-172 957,00 €
TOTAL A AFFECTER	604 759,06 €	BESOIN DE FINANCEMENT	-132 935,40 €

à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de la section d'exploitation comme suit :

1°) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement : 132 935.40 €

2°) Affectation complémentaire en "Réserves" : 0.60 €

3°) Reste sur excédent d'exploitation à reporter au BP 2010 : 471 823.06 €

Domaine Jeunesse

Intervention EJE, dans l'attente du recrutement

Pour assurer momentanément les fonctions de soutien pédagogique au référent technique de la microcrèche en attendant l'embauche de l'EJE, le Président propose de recruter un Educateur de Jeunes Enfants dans le cadre d'une activité accessoire de 3 fois 3 heures. Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide que les fonctions de soutien pédagogique auprès du référent technique microcrèche seront exercées par un éducateur de jeunes enfants titulaire dans le cadre d'une activité accessoire.

Régie de recettes microcrèche : indemnité de responsabilité au régisseur

Sur proposition du président, le conseil décide à l'unanimité de verser au régisseur titulaire de la régie de recettes ouverte pour l'encaissement des redevances de garde occasionnelle du service Petite Enfance, l'indemnité de responsabilité au taux maximum fixé par l'arrêté du 03 septembre 2001.

Domaine Tourisme

Convention d'occupation précaire relative à l'aménagement d'une passerelle piétonne avec <u>EDF</u>

Après lecture du projet de convention à intervenir avec EDF, le conseil donne son accord pour la signature

Acte notarié de constitution de servitude sur le terrain de Mme D. Demachy Dantin

Le Président précise que la passerelle sera aussi ancrée sur la partie rocheuse de la parcelle AZ 92 appartenant à Mme Demachy Dantin. Un document de constitution de servitude sera établi chez Maître Delille concernant les droits de passages et de servitudes relatives à cette implantation. Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à signer ce document.

Achat de mobilier pour l'Espace Monet Rollinat

Pour l'aménagement de la partie boutique : accord du conseil communautaire dans la limite de 3 000 € HT

<u>Autorisation de signature pour la convention de prêt des visuels des œuvres de l'Ecole de</u> Crozant

Le Président présente le modèle de convention pour le prêt des visuels en Haute définition des peintres de l'Ecole de Crozant aux structures qui pourraient en avoir besoin, comme l'Office de Tourisme qui veut réaliser des cartes postales ou l'association des amis des peintres de Crozant Gargilesse pour éditer le livre de M. Rameix. Le Conseil Communautaire, à l'unanimité autorise le Président à signer les conventions autant de fois que besoins.

Projet Hôtel Lépinat - Maison Guillaumin

La nouvelle proposition est distribuée aux conseillers

Elle s'établit à 1 400 000 € avec une diminution de l'enveloppe réservée à la scénographie et maintien de l'enveloppe consacrée à la réhabilitation.

Le Président, en réponse aux demandes de précisions sur la scénographie émises lors du Conseil du 16 mars 2011, commente la liste des équipements figurant sur le document distribué aux conseillers.

Le projet a été examiné successivement par la Commission Tourisme, le Conseil Scientifique du projet global de valorisation de la Vallée de la Creuse et le Comité d'Animation et de Suivi.

Le nouveau plan de financement est établi sur la base d'une dépense HT de 1 400 000 \in avec un subventionnement de 75 %

Il précise que la subvention DETR sera demandée sur 2 années. Il pourrait être prévu un emprunt de $200\,000 \in$ et d'envisager une souscription publique qui pourrait diminuer l'autofinancement de $100\,000 \in$.

Estimation du budget de fonctionnement

Le Président présente ensuite une estimation du budget de fonctionnement de la structure. Il rappelle qu'il a été réalisé à partir des références du Scénovision de Bénévent l'Abbaye et des

informations données par les programmistes. Il présente peu de modifications par rapport à celui présenté le 16 mars 2011.

Gérard Delafont passe la parole à Raymond Galland qui donne l'avis de la commission tourisme. La commission Tourisme au cours de sa séance du 5 avril 2011 a examiné le projet de réhabilitation de l'Hôtel Lépinat réalisée par les programmistes, projet complémentaire à celui de l'Espace Monet Rollinat. Cette réalisation permet d'envisager des retombées positives au niveau touristique. Il peut dynamiser le territoire et amener des porteurs de projet notamment pour l'hébergement à investir. L'investissement est important mais l'accompagnement financier de l'Etat, du Conseil Général et du Conseil Régional permet à la collectivité de réaliser l'opération sans risque. En conclusion, la commission tourisme donne un avis favorable par 10 voix « pour », 1 abstention, 0 voix contre et 1 refus de vote sur la partie financière, cette personne votera en conseil communautaire.

Le Président donne ensuite l'avis du conseil scientifique dont la plupart de membres soutient le projet, notamment les conservateurs de musées (Guéret, La Chatre, Châteauroux...) mais aussi la DRAC. Ils se sont proposés d'aider le futur scénariste qui va devoir écrire un scénario avant le recrutement de l'équipe de maîtrise d'œuvre.

Le Président propose alors aux membres de débattre sur le projet.

Après délibération, le conseil communautaire, à la majorité avec 17 voix « pour », 4 voix « contre » et 4 abstentions accepte le projet de l'Hôtel Lépinat/Maison Guillaumin, adopte le plan de financement et autorise le Président à demander des subventions auprès de l'Etat (FNADT et DETR), de la Région, du Département et de l'Europe.

Débat d'orientations budgétaires

Evolution de la fiscalité :

Il semble que les effets de la réforme de la TP contribuent à une augmentation des ressources fiscales sur notre territoire. Le ministère des finances a publié en juillet 2010 des simulations qui montent une évolution favorable de la fiscalité. Les chiffres annoncés sont toutefois à prendre avec précaution. Si les estimations des impôts ménage peuvent être considérées relativement fiables, celles de la CET comprennent encore de nombreuses inconnues.

<u>Fiscalité prévisionnelle 2011 fournie par les services fiscaux à taux constant</u> : l'augmentation de la masse fiscale serait de l'ordre de 50 000 € par rapport à 2010

Fonctionnement : éléments particuliers de l'année

- <u>Instauration d'un budget annexe Petite Enfance</u> : avec subvention d'équilibre à prévoir
- L'édition du Carnet de voyage

Environ 40 000 € TTC pour 5000 exemplaires (subventionné à hauteur de 60 %)

Habitat

PRIG 1 (achevé au 31 décembre 2010) : à inscrire en subvention le montant des aides allouées en 2010 : 9 100 €

PRIG 2 : dans l'attente d'une mise en place annoncée pour septembre. Donc pas de crédits ouverts au budget. Seront éventuellement pris sur les crédits « Dépenses imprévues »

La participation au SM des Ruines : fixée à 33 653 € pour 2011

Investissement

2 axes principaux

- <u>Volet tourisme</u> : Inscription du projet d'aménagement de l'Hôtel Lépinat
- Volet Economique : Zone d'activités
 - Achat des terrains restants :
 - Démarrage de l'étude pour l'aménagement d'une première tranche :

Autres investissements à prévoir

• Remplacement du véhicule Repas à Domicile

Echange sur l'évolution de l'intercommunalité

La loi du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales prévoit qu'un schéma départemental de coopération intercommunale doit être élaboré au plus tard le 31 décembre 2011. Ce schéma vise la couverture intégrale du département par des EPCI à fiscalité propre et la suppression d'enclaves et des discontinuités territoriales mais aussi la rationalisation des périmètres des EPCI à fiscalité propre et la réduction des syndicats intercommunaux ou mixtes.

Les Préfets sont chargés d'élaborer ce schéma départemental, cadre de référence de l'évolution de la carte intercommunale du département.

Le Président explique qu'il fait partie de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale de la Creuse (élu sur proposition de l'Association des Maires de la Creuse). Une réunion d'installation de cette commission a lieu vendredi 15 avril à 9h. Il précise que le Préfet va soumettre aux membres de la commission une modification des structures intercommunales en Creuse. De 18 communautés de communes, il ne souhaite en garder que 8 ou 9. Le Président propose d'envoyer à toutes les communes la proposition de M. le Préfet dès vendredi après-midi par mail afin de donner l'information en conseil municipal. Il souhaite que chaque commune émette un avis. Il prévoit de réunir les maires et conseillers communautaires pour avoir la position de la communauté de communes le mercredi 27 avril à 18 H 30 afin de pouvoir transmettre la position des élus le jeudi 28 avril, à la réunion de la CDCI (entre élus).

Questions Diverses

Désignation de délégués aux organismes extérieurs suite à sièges vacants

• SIERS : M. Durand (suppléant) est remplacé par M. Lefeuvre